

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 4 mai 2023

Nombre de conseillers :

en exercice : 15

présents : 11

votants : 14

Date d'affichage de la liste des délibérations : 15 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze mai à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente du bourg, 45 rue de l'Eglise, sous la présidence de M. Le Maire, Christophe GILLES.

Présents : GILLES Christophe – GIAVARINI Pascal - POZZO Maryvonne – LEPAGE Michel – LECORNU Séverine - FOSSEY Flavie – THIENNETTE Claude - VANDENAWEELE Guy – LE GUILLOUX Vanessa - GRINCOURT Vincent - LECOEUR Maurice.

Pouvoirs : LEBLOND Christine a donné procuration de vote à LE GUILLOUX Vanessa.
LEMAITRE Stéphanie a donné procuration de vote à FOSSEY Flavie.
YBERT Valéry a donné procuration de vote à THIENNETTE Claude.

Absente : LACAILLE Estelle.

Secrétaire de séance :

POZZO Maryvonne.

7 – FINANCES LOCALES

7.1 – Décisions budgétaires

Autoriser M. Le Maire à prendre une Décision Modificative Budgétaire pour équilibrer le budget 2023 du SPIC Vente Electricité

- Délibération n° DEL2023-05-14-

M. Le Maire informe les conseillers :

lors de la prise en charge du budget SPIC Vente Electricité par le Service de Gestion Comptable, il a été observé un déséquilibre entre les sections Dépenses et Recettes.

Les conseillers sont invités à délibérer pour l'autoriser à prendre la Décision Modificative Budgétaire correspondante.

Le Conseil Municipal,

VU, Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, Le déséquilibre entre les sections Dépenses et Recettes du budget 2023 Spic Vente Electricité,

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay


☞ **Article unique :** d'autoriser M. Le Maire à prendre la Décision Modificative Budgétaire correspondante pour équilibrer le budget 2023 Spic Vente Electricité en Dépenses et Recettes :

- Compte 7088 (Recette Fonctionnement) : + 2 496,33 €.

Adoptée à la majorité des votants
(14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

Fait à Saint-Germain-sur-Ay,
Le 11 mai 2023,

La Secrétaire de Séance,
Maryvonne POZZO



Le Maire,
Christophe GILLES,



Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché et transmis au contrôle de légalité conformément au visa apposé ci-dessus ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.